

## Covid-19 : bilan de la 5ème vague

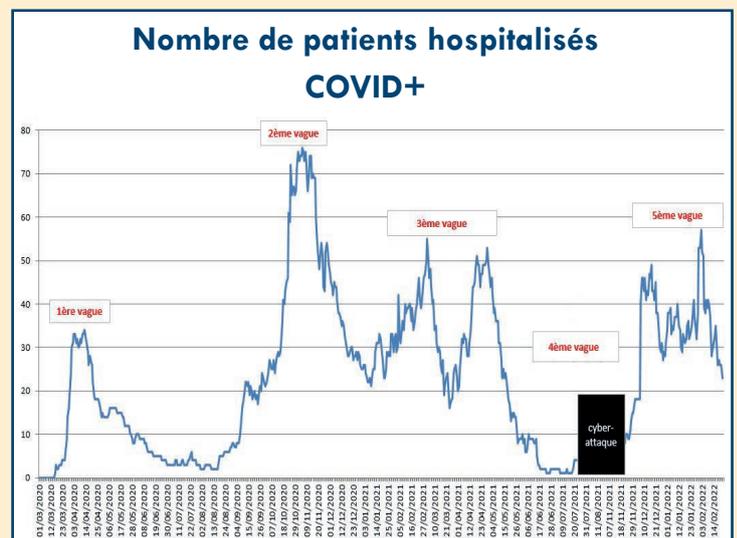
Plus contagieuse, moins mortelle mais plus longue : c'est ainsi que se caractérise la 5ème vague de COVID liée notamment au variant Omicron et qui sévit sur le territoire français depuis la mi-novembre 2021.

Après près de deux ans d'épidémie, elle a fortement impacté notre établissement avec sur la durée, un nombre élevé d'hospitalisations tant en soins critiques qu'en hospitalisation conventionnelle. Cette nette aggravation de la pression hospitalière est intervenue en outre dans un contexte délicat sur un plan capacitaire avec une forte tension en matière de ressources humaines, de très nombreux professionnels du centre hospitalier ayant été eux-mêmes contaminés.

En dépit de ces contraintes majeures, l'établissement a su encore une fois s'organiser pour accueillir et prendre en charge les patients contaminés qui dans leur très grande majorité présentaient un schéma vaccinal incomplet. Cette augmentation du capacitaire en lits Covid a été aussi permise grâce à une déprogrammation des blocs opératoires non-urgents en fin d'année 2021, date du passage en palier 5 de la gestion de crise par l'ARS PACA et par la transformation pendant toute la période des fêtes de fin d'année de l'UHCD en USICovid sous la responsabilité médicale des médecins anesthésistes.

Cette 5ème vague a également impliqué un très grand nombre d'entre vous que la cellule de crise qui s'est réunie une dizaine de fois depuis la mi-novembre 2021 et qui en est à sa 111ème séance depuis sa toute première le 2 mars 2020, remercie vivement : partenariat avec le SSR Covid des Hôpitaux des Portes de Camargue, redimensionnement du système de distribution d'oxygène pour permettre une utilisation en nombre des Optiflow, recours important aux heures supplémentaires, investissements continus dans les équipements de protection, organisation des séances de vaccination par la médecine du travail, dépistages en nombre tant des patients que des professionnels, accès aux traitements innovants...

En espérant que le fléchissement actuel du nombre d'hospitalisations se confirme voire s'accélère et que les indicateurs de l'épidémie atteignent un niveau permettant de retrouver ou presque une vie normale, La Lettre témoigne à chacun et chacun d'entre vous sa gratitude pour votre investissement dans cette crise sanitaire à nulle autre pareille.



## Visite de risques de la SHAM

Le 13 janvier dernier, la SHAM qui est la compagnie d'assurance en responsabilité civile de l'établissement a organisé une visite de risques d'une journée à l'hôpital, expérience intéressante afin de limiter les risques de sinistres et pour améliorer la gestion des risques inhérents aux soins. La dernière visite de ce type datant de 2015, une nouvelle visite semblait pertinente car les organisations ont depuis beaucoup évolué.

Le programme de la journée a permis d'évoquer certaines thématiques transversales, telles que le circuit du médicament, le dossier patient ou encore le risque infectieux. Puis des services de soins considérés comme particulièrement exposés aux risques ont été visités : les urgences, le bloc opératoire et la maternité.

La restitution à chaud de cette journée a permis de valoriser l'important travail accompli par les équipes pour assurer des soins de qualité dans le contexte de crise sanitaire traversé depuis deux ans et accentué par la cyber-attaque. Des préconisations ont été formulées pour nous aider à progresser sur certains points spécifiques (audits notamment post-déploiement du nouveau dossier patient aXigate, modalités de programmation au bloc opératoire, traçabilité de certains actes au bloc et aux urgences, etc.). Un bilan complet sera adressé par la SHAM dans quelques semaines afin de permettre à l'établissement d'y travailler en interne.

L'équipe de la SHAM a remercié vivement les professionnels rencontrés pour leur accueil. La direction de la qualité se joint à elle pour les remercier du temps consacré à cette démarche.



### Qu'est-ce qu'une visite de risques ?

Il s'agit d'une méthode de gestion des risques dite « a priori » qui a pour objectif de repérer et d'évaluer les risques latents dans une unité de soins donnée, afin de prévenir la sur-venue d'événements indésirables associés aux soins (EIAS).

Elle repose sur une évaluation de l'ensemble de l'activité établie selon les référentiels en vigueur et en lien avec le parcours du patient (arrivée, séjour, sortie).

Cette démarche promue également par l'HAS contribue au développement d'une culture de sécurité au sein des établissements de soins.

# Le CH d'Arles retenu comme site pilote pour bénéficiaire de solutions innovantes



Dans la continuité de la transformation numérique qui s'est accélérée ces 5 dernières années, l'expertise et le volontarisme du CH d'Arles ont été reconnus conjointement par la Fédération Hospitalière de France PACA et le CIUS (Centre régional d'innovation et d'usages en santé). Face à l'accroissement des activités en matière d'innovation pour la santé, les intéressés ont construit un appel à manifestation d'intérêt visant à créer un réseau structuré de sites pilotes volontaires pour prendre en charge des études cliniques, accueillir des expérimentations de solutions innovantes ou s'engager dans des collaborations industrielles pour la co-construction de prototypes nouveaux. A titre d'illustration, ont été soutenus ces dernières années un dispositif d'algorithmes d'Intelligence Artificielle pour mettre l'analyse prédictive au service la recherche médicale, une solution logicielle innovante basée sur le "jumeau numérique" qui permet un meilleur usage des médicaments ou encore un système de drones permettant d'acheminer des poches de sang.

Le CH d'Arles bénéficiera ainsi de l'animation et du support du CIUS, à savoir :

- apport de conventions cadres permettant de structurer et faciliter les projets à venir,
- veille sur les appels à projets et financements,
- construction de réponses collectives, partage d'expériences, communautés, support et accompagnement par le bureau d'études du CIUS (composé de designers, ingénieurs, chargés d'études et chefs de projets, consultants et experts autour de l'innovation),
- initiation et formation au design en santé (démarche de co-conception s'appuyant sur l'expérience vécue par les utilisateurs pour comprendre leurs besoins et usages réels).

Le CH d'Arles intègre ainsi un groupe de 18 établissements de la région PACA avec la ferme volonté de coller à l'innovation informatique et biomédicale au bénéfice des patients et personnels.

## L'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : un objectif majeur du Projet Social

Le centre hospitalier d'Arles s'engage en faveur de l'égalité femmes-hommes pour l'ensemble de ses activités.

Cette égalité est ainsi une des valeurs socle du projet social 2021-2026 qui fixe les objectifs suivants : état des lieux, plan d'actions favorisant la conciliation vie privée-vie professionnelle, accompagnement des femmes durant leur grossesse, promotion de l'égalité professionnelles, prévention et traitement des violences sexistes et sexuelles.

Pour les atteindre, les actions sont et seront définies en fonction des éléments réglementaires incontournables et des idées proposées par un groupe de travail.

D'ores et déjà, ces actions se veulent utiles et concrètes et seront évaluées annuellement sachant que le plan a également vocation à s'enrichir de toutes les propositions et suggestions en faveur de l'égalité femmes-hommes au centre hospitalier d'Arles et des évolutions à venir.

Un aboutissement de cette politique en faveur de l'égalité sera l'obtention du label égalité pour l'hôpital. Ce label constituera un élément d'attractivité majeur pour le personnel médical et non médical à recruter et à fidéliser

Par l'adoption de son plan d'actions, l'établissement répond aux obligations de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 et instaure une politique en matière d'égalité professionnelle assortie d'une gouvernance permettant de garantir son suivi.

Ce plan d'action qui sera consultable sur l'Intranet et qui issu d'un diagnostic partagé se décline autour de 5 axes :

- 1 - Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
- 2 - Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- 3 - Garantir l'égal accès aux corps, grades et emplois de l'établissement ;
- 4 - Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie familiale ;
- 5- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.



### Désignation d'un ou une référent Egalité

Un ou une référent Egalité doit être désigné au sein de l'établissement.

Son rôle sera :

- d'informer les personnels de l'établissement sur la politique mise en œuvre,
- de sensibiliser et conseiller les agents à l'égalité professionnelle
- de participer aux travaux du groupe de suivi du plan d'actions.

Pour assurer ces missions, la personne désignée sera accompagnée et formée.

**Si vous êtes intéressé(e) pour cette thématique,  
n'hésitez pas à candidater auprès de la DRH pour occuper ce nouveau rôle.**

# Formation d'IDE volontaires pour un renforcement des équipes de réanimation



Il est rappelé que la réanimation est une discipline médicale dédiée à la prise en charge de patients dans un contexte de pathologies complexes menaçant le pronostic vital à court ou moyen terme. Elle exige des moyens et organisations spécifiques décrits en partie dans le décret du 5 avril 2002 et sa circulaire d'application du 27 août 2003. La situation de crise COVID a nécessité la mobilisation exceptionnelle de personnels paramédicaux intervenant en renfort des équipes de réanimation.

Cependant, un infirmier(e) de réanimation, au regard des compétences spécifiques que requiert la spécialité, ne peut pas être remplacé au « pied levé » par un infirmier(e) sans formation complémentaire. En effet, cette situation génère pour ces professionnels de l'appréhension et du stress ainsi qu'une charge de travail supplémentaire de formation et d'accompagnement pour les équipes en poste. Il en résulte une insatisfaction de tous dans un contexte où l'activité de réanimation ne peut être différée ou stoppée.

C'est ce constat ainsi qu'une proposition de l'équipe soignante de réanimation qui a conduit la direction des soins et l'encadrement du pôle et du service à réfléchir à la mise en œuvre d'un dispositif innovant permettant de répondre à la nécessité d'adapter les compétences aux besoins de polyvalence, de sécuriser les pratiques professionnelles et de créer un contexte rassurant pour favoriser l'accompagnement des IDE dans l'acquisition des compétences nécessaires pour un exercice ponctuel en soins critiques.

Il a également pour ambition de s'inscrire dans une politique d'attractivité et de fidélisation des professionnels ainsi que de participer à la construction des projets professionnels. C'est ainsi qu'un appel à candidatures lancé par la direction des soins a été relayé par les cadres de l'établissement auprès des équipes.

La première journée de formation a eu lieu le 22 février 2022 avec un groupe de 9 infirmier(e)s issu des services de pneumologie, médecine interne, chirurgie, cardiologie, urgences et gériatrie qui se sont porté(e)s volontaires pour participer à cette aventure. L'équipe médico-soignante de réanimation leur a réservé un accueil chaleureux.

En fonction de l'évaluation qui en sera faite, ce dispositif, expérimental, pourra servir de modèle à d'autres secteurs dans le cadre de la polyvalence que requiert, nous l'avons vu pendant la crise COVID, l'adaptation de nos organisations aux exigences du contexte sanitaire.

## Présentation du programme de formation

- **Journée d'accueil - J0 :** présentation du service et de la formation, apport théorique
- **Journée d'observation - J1 :** prise en charge d'un patient intubé/ventilé et d'une entrée en présence d'un IDE du service

- **Journée « Faire avec » - 1 à 2 jours** doublée avec l'IDE du service
- **Journée « Faire seul » - 1 à 2 jours** en binôme avec l'IDE du service
- **Journée « Autonome » en binôme x 1 par mois** supervision de l'IDE du service en fonction des disponibilités du service et évaluation des acquisitions

# Du plâtre à la prothèse 3D au centre hospitalier d'Arles

C'est en 2019 que le pôle médico-sportif dirigé par le Docteur Redha BELAL s'est rapproché de la start-up arlésienne Skincasts pour envisager une collaboration autour de la conception d'attelles imprimées en 3D.

Les attelles Skincasts ont été conçues principalement pour offrir aux patients une alternative plus confortable que les plâtres standards.

Afin d'obtenir une attelle personnalisée et sur-mesure, le processus de fabrication débute par un scan de la partie du corps blessée. Le fichier numérisé est ensuite envoyé aux équipes de Skincasts afin qu'il soit importé sur un logiciel pour être ajusté de telle sorte à maximiser le confort du patient. Enfin, une fois exportée, l'impression de l'attelle débute et dure environ 4 heures (cela varie en fonction de la taille des attelles).

Cette attelle offre de nombreux avantages pour ses bénéficiaires. Confortable, respirante, résistante et légère, elle permet une grande liberté des articulations adjacentes et n'engendre aucun frottement sur les potentielles cicatrices. Elle est également imperméable ce qui permet de raccourcir d'une semaine le temps de rééducation.

Conçue à partir d'acide polylactique (PLA), les attelles Skincasts sont recyclables mais aussi biodégradables. Elles sont donc respectueuses de l'environnement. De plus, elles permettent aux patients de réaliser des radiographies afin de suivre l'évolution de leur blessure, impossible avec des plâtres traditionnels.

A ce jour, seules les attelles du poignet et du pied sont disponibles. Les équipes en charge du projet travaillent pour pouvoir proposer aux patients très prochainement des attelles de cheville et de bras.

Enfin, pour ceux qui souhaiteraient se procurer une attelle Skincasts, il convient de noter qu'elles sont conventionnées à 60 % par la Sécurité Sociale et à 40 % par les mutuelles complémentaires.

Le lien

N°1

Journal du Centre Hospitalier d'Arles et de la CPTS du Pays d'Arles

PAYS D'ARLES  
Métropole de Provence

---

**Edito**

Le Centre Hospitalier d'Arles et la CPTS du Pays d'Arles ont depuis quelques années renforcé leur dispositif de soins pour accompagner le lien ville/hôpital conformément aux vœux des pouvoirs publics. L'objectif d'Arles est ainsi représenté au sein du Comité d'Administration de la CPTS par son directeur et la CPTS participe régulièrement à des rencontres hospitalières organisées en 2022 par le Centre Hospitalier.

Cette volonté d'ouvrir pour le développement de l'organisation des soins en Pays d'Arles se traduit notamment par la création de l'unité de soins de jour dédiée à la prise en charge des patients atteints de troubles de la cognition et de la mémoire. Cette unité de soins de jour est destinée à accompagner la coopération entre le Centre Hospitalier d'Arles et la CPTS du Pays d'Arles.

Il nous serait un effet important de pouvoir vous informer régulièrement de l'ensemble des actions menées pour faciliter la coopération entre tous et de vous donner à voir ce qui s'agit de la CPTS et de son rôle dans le territoire de soins de jour d'Arles.

Enfin, nous souhaitons vous remercier et vous en remercier une fois de plus pour votre soutien et votre engagement en faveur de la coopération.

**Présentation de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Arles**

Les CPTS sont créées par les articles L1424-2 à 11 du Code de la santé publique. Elles regroupent les professionnels de santé exerçant au sein d'un territoire de soins visant l'amélioration de l'accès à la prise en charge des patients et de leur parcours de soins. Elles sont constituées d'associations de professionnels de santé.

La CPTS du Pays d'Arles est née le 22 février 2022 au nord et de l'ouest des Bouches-du-Rhône. Elle agit en complémentarité avec les hôpitaux existants. Elle est financée par le plan de 2020-2022, soit 40 % de dépenses de santé et 60 % de dépenses de santé. Elle est administrée par 18 professionnels de santé et compte à ce jour plus de 200 adhérents. Elle a regroupé sur une même assiette comprise d'une direction, d'une équipe de gestion et d'une assise administrative.

Ses principales missions sont notamment de faciliter pour les patients l'accès à un médecin traitant et aux soins non programmés. La CPTS œuvre également dans les champs de la prévention, de la qualité des soins et de l'accompagnement. Elle agit en complémentarité avec les associations des patients de santé et plus particulièrement sur le sujet des troubles de neuro-développement de l'enfant et des complications neurologiques de l'hôpital.

Présidée par le Docteur Bernard CIRRAL, médecin généraliste et le Docteur de santé de l'Université, la CPTS est administrée par 18 professionnels de santé et compte à ce jour plus de 200 adhérents. Elle a regroupé sur une même assiette comprise d'une direction, d'une équipe de gestion et d'une assise administrative.

**Le conseil numérique en santé**

Une proposition de la direction du Centre Hospitalier d'Arles et de la CPTS du Pays d'Arles, un conseil numérique en santé a été créé en juin 2021. Il réunit en son sein le directeur du système d'information de l'établissement et une vingtaine de professionnels de santé (Médecin, infirmier, pharmacien, psychologue, etc.) de différents services de l'hôpital de Arles. Plusieurs travaux ont été réalisés.

■ La mise en place de réunions régulières de concertation dans les services de pneumologie, dermatologie, gastro-entérologie et médecine générale.

■ L'actualisation de feuilles de liaison de soins infirmiers et de kinésithérapeutes en service d'hospitalisation des patients atteints de troubles de la cognition et de la mémoire. L'objectif est de faciliter la coopération entre tous et de vous donner à voir ce qui s'agit de la CPTS et de son rôle dans le territoire de soins de jour d'Arles.

■ La mise en place de signaux directs dans les services de pneumologie, dermatologie, gastro-entérologie et médecine générale.

■ L'actualisation de feuilles de liaison de soins infirmiers et de kinésithérapeutes en service d'hospitalisation des patients atteints de troubles de la cognition et de la mémoire. L'objectif est de faciliter la coopération entre tous et de vous donner à voir ce qui s'agit de la CPTS et de son rôle dans le territoire de soins de jour d'Arles.

■ La mise en place de signaux directs dans les services de pneumologie, dermatologie, gastro-entérologie et médecine générale.

**Parution du 1<sup>er</sup> numéro du journal « Le Lien »,**

concrétisation  
d'une coopération  
avec la Communauté  
Professionnelle Territoriale  
de Santé (CPTS) du Pays  
d'Arles  
afin de renforcer  
le lien ville/hôpital.

# Acquisition d'un véhicule neuf pour le Pôle de Santé Mentale

La commission Achat et Ressources Matérielles du Pôle psychiatrie a mis en évidence une opportunité de progrès sur l'axe de la logistique pour améliorer les conditions de travail des soignants et la réponse aux besoins des patients spécifiques de ce secteur.

L'enveloppe investissement du quotidien 2021 a ainsi permis d'objectiver l'achat d'un véhicule neuf pour l'unité d'hospitalisation Jean Gérardin qui permet d'assurer les missions suivantes :



- visite à domicile et accompagnement des patients,
- accompagnement des patients aux ateliers thérapeutiques,
- réalisation et participation à des sorties thérapeutiques type visite musée, pique-nique, randonnée...
- différentes courses pour achat en lien avec les ateliers thérapeutiques,
- visite de structures en vue de placement dans les foyers de vie, EHPAD...
- transfert des patients vers d'autres hôpitaux,
- recherche urgente des patients en cas de fugue ou disparition,
- accompagnement vers les tribunaux.

Ce dialogue prescripteur et acheteur dans le cadre du programme Achat et Investissement du quotidien a permis de renforcer, sécuriser et améliorer l'offre de soins du pôle psychiatrie à travers l'acquisition de ce nouveau véhicule.

## Don d'un piano à l'unité Jean Gérardin

L'équipe de l'unité Jean Gérardin est très fière d'avoir en sa possession ce magnifique piano, fruit d'un don de la part d'un agent que l'on remercie vivement.

Les patients peuvent bénéficier d'ateliers de musique et de chants. Ces ateliers s'adressent à tous, même ceux qui ne savent pas jouer de cet instrument mais qui souhaitent s'exprimer !



## Rénovation des ascenseurs, Travaux d'isolation thermique c'est parti !

Depuis le 10 janvier 2022, les travaux de dépose de l'ancienne machinerie de l'ascenseur N°1, vieille de plus de 50 ans et pesant plusieurs tonnes ont commencé.



Un investissement par ascenseur de l'ordre de 100 000 euros est engagé sachant que l'année 2022 verra les machineries des ascenseurs N°1 et 2 totalement rénovées.



Depuis le 17 janvier 2022, des travaux d'isolation thermique ont débuté.

Il s'agit essentiellement de travaux d'isolation thermique des vides sanitaires et de calorifuge de canalisations de chauffage et d'eau chaude.

Outre une diminution de l'empreinte carbone de l'établissement, ces travaux apporteront à la fois un confort thermique mais aussi une économie substantielle sur les factures énergétiques.

Ces travaux sont intégralement financés par l'Etat dans le cadre de la transition énergétique.



## Bienvenue aux docteurs

**Thierry FOUQUE,**

pédo-psychiatre a rejoint l'équipe mobile des adolescents le 1<sup>er</sup> février 2022.



**Anne RANCUREL,**

a rejoint le CH d'Arles le 7 février pour la mise en œuvre d'une unité de médecine légale du vivant, unité créée par convention avec le ministère de la justice.



## La Lettre souhaite la bienvenue aux agents recrutés pendant la période du 18 janvier au 18 février 2022 :

EI Hadi MOULBAB (technicien hospitalier) - Laura BERENQUER (infirmière) - Fatima EL HADDADI (Manipulateur radio).

## Sur la même période, ont quitté l'établissement :

Fanny BROUSSARD (technicienne laboratoire) - Evelyne KABACHE (aide-soignante) - Martine ANGOSTO (préparatrice pharmacie) - Magda CARLETTA, Adille CHAKRI, Roseline COLLET, Marie MAZOYER, Yann RONDET (infirmiers) Ludivine GOUDARD (aumônière).

## Gaspillage alimentaire : l'hôpital s'engage !

Fruit d'une collaboration entre l'atelier plomberie et le service restauration, une table de tri a été installée le 13 décembre au self. Pain, déchets alimentaires et emballages triés par le personnel sont pesés chaque jour à la cuisine. Cette démarche progressivement étendue à l'ensemble des repas servis, contribue à sensibiliser au gaspillage alimentaire et permet d'évaluer la quantité de biodéchets qui devront obligatoirement être traités dès 2024 dans une filière de valorisation séparée.



Après 6 semaines d'expérimentation, la moyenne s'établit à 11 kg de biodéchets/jour. Nous remercions les convives qui ont réagi très favorablement et nous ne doutons pas de réduire le ratio actuellement évalué entre 50 et 60g de biodéchets par personne.